



Aux familles, Proches et Résidents de La Méridienne

Genève, le 22 octobre 2020

COVID-19 – Nouvelles restrictions pour les visites aux Résidents

Au vu de l'évolution sanitaire lié au COVID-19, nous souhaitons prendre des mesures afin de préserver la sécurité de nos résidents au sein de l'établissement tout en maintenant le lien social. De ce fait, nous vous informons qu'à compter du jeudi 22 octobre, de nouvelles mesures sont appliquées concernant les visites :

- Les visites sont autorisées du lundi au dimanche de 14 heures à 17 heures avec prise de rendez-vous préalable
- Les visites s'effectueront uniquement dans le local prévu à cet effet
- Trois personnes maximum par visite dont la durée sera de 30 minutes
- Le port du masque est obligatoire durant toute la visite
- Les repas avec les résidents sont suspendus jusqu'à nouvel ordre

Pour rappel, le conseil d'État a décidé de rendre le port du masque obligatoire dans tous les établissements accessibles au public donc nous vous prions, chers visiteurs, de venir avec un masque, faute de quoi la résidence se réservera le droit d'interrompre la visite.

Toutes les mesures, figurant au verso de la présente, doivent être scrupuleusement respectées. A propos des sorties, nous comptons sur la responsabilité de chacun, dans le respect des gestes barrières, notamment le port du masque et la distanciation sociale.

Nous nous réservons le droit de modifier en tout temps les modalités de visite en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

En vous remerciant de votre indispensable collaboration, nous vous adressons nos salutations distinguées.



COVID-19 - Plan de protection des visites valable dès le 22 octobre 2020

L'enjeu

Permettre aux familles et proches des résidents de leur rendre visite régulièrement tout en protégeant la santé du résident et limitant les risques pour la résidence.

Le dispositif

Les visites aux résidents sont autorisées selon des modalités strictes de protection et de traçabilité indiquées ci-dessous. Les visiteurs sont accueillis à leur arrivée par un collaborateur. Ils doivent venir avec un masque et respecter les mesures de distanciation sous peine de se voir l'accès refusé à l'établissement. En cas de non-respect des mesures des plans de protection, la direction se réserve le droit de refuser ou d'interrompre la visite.

Les mesures



Visites autorisées du lundi au dimanche de 14 heures à 17 heures avec prise de rendez-vous préalable.



Trois visiteurs maximum dont la durée de visite est de 30 minutes.



Distance sociale de 1,50 m entre le résident et les visiteurs.



Port du masque obligatoire couvrant le nez et la bouche durant toute la visite. Les visiteurs viennent avec leur masque.



Chaque visiteur est tenu de renseigner son nom, prénom, contact e-mail et téléphonique à son arrivée pour garantir la traçabilité.



Des échanges d'objets tels que les dessins, vêtements, confiseries et chocolats emballés, sont possibles. Ils seront désinfectés avant d'être remis aux résidents.



En cas d'apparition de symptômes, après la visite, merci d'en informer sans délai le responsable des soins.

La Direction se réserve le droit de ne pas autoriser la visite selon les circonstances